

## **Effacement des réseaux rues des Iles Kerguelen, de la Planche Fagline et de l'Herbager : modalités d'intervention et de financement avec le S.D.E.**

**Le rapporteur,**

☞ informe que la commune a missionné le Syndicat Départemental d'Energie 35 pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication rue des Iles Kerguelen, rue de la Planche Fagline, rue de l'Herbager.

Après étude détaillée, compte tenu des règlements applicables au SDE 35, le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

Part à la charge du syndicat	24 197.60 €
------------------------------	-------------

Part restant à la charge de la commune :	24 360.00 € (40 % du montant HT des travaux)
--	--

Total :	48 557.60 €
---------	-------------

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunications. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunications s'élève à 29 302.00 € (100% du montant TTC des travaux).

Ces sommes seront versées au SDE au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 16 juin 2011,

**le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

de faire réaliser ces travaux d'effacement par le SDE 35 ;

**ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

**Autorise :**

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**